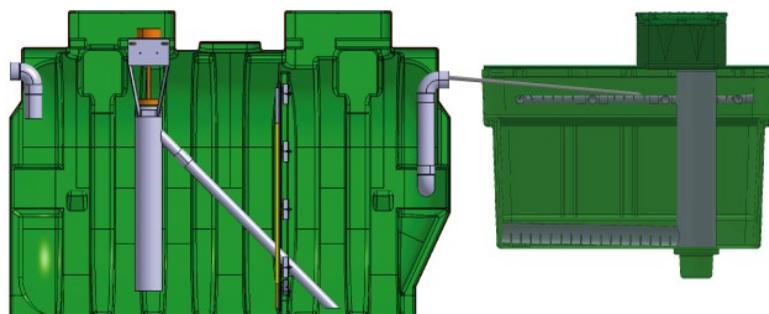


OXYFILTRE 5 - Agrément 2011- 001bis

Performances, simplicité et sécurité : microstation et filtre.

La législation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) évolue vers une meilleure maîtrise des installations et des rejets. Les propriétaires se préoccupent :

- de leur système d'assainissement d'eau actuel : Fosse Toutes Eaux (FTE) ou Fosse Septique.
- de la réutilisation de l'eau .



STOC Environnement développe la filière OXYFILTRE 5 composée d'une micro station et d'un mini-filtre :

- solution pour la construction de la maison ou la réhabilitation d'un Assainissement Non Collectif (ANC).
- éprouvée depuis plus de 10 ans.
- simple de conception et robuste. (PEHD).
- sécurisée avec un filtre zéolite derrière la micro station.
- compacte : de l'ordre de 6 m² d'emprise au sol.
- maniable : 160 kg – simple à poser.
- écologique car permettant d'évoluer vers la réutilisation de l'eau.
- pas de dégagement d'odeur.
- économique compte tenu de sa simplicité.
- des solutions permettant le redémarrage après une période de très faible activité (grâce au filtre).



Agrément 2011-001 bis

l'OXYFILTRE 5 démontre ses qualités :

- charge correspondant à 5 EH.
- installation possible en nappe phréatique.
- fonctionnement par intermittence validé par l'agrément.
- mesure des paramètres microbiologiques.
- option de relevage – irrigation.
- pas de ventilation secondaire obligatoire.
- vidange pour un volume de 50% (vs 30% pour les autres microstations).
- fabrication en France.

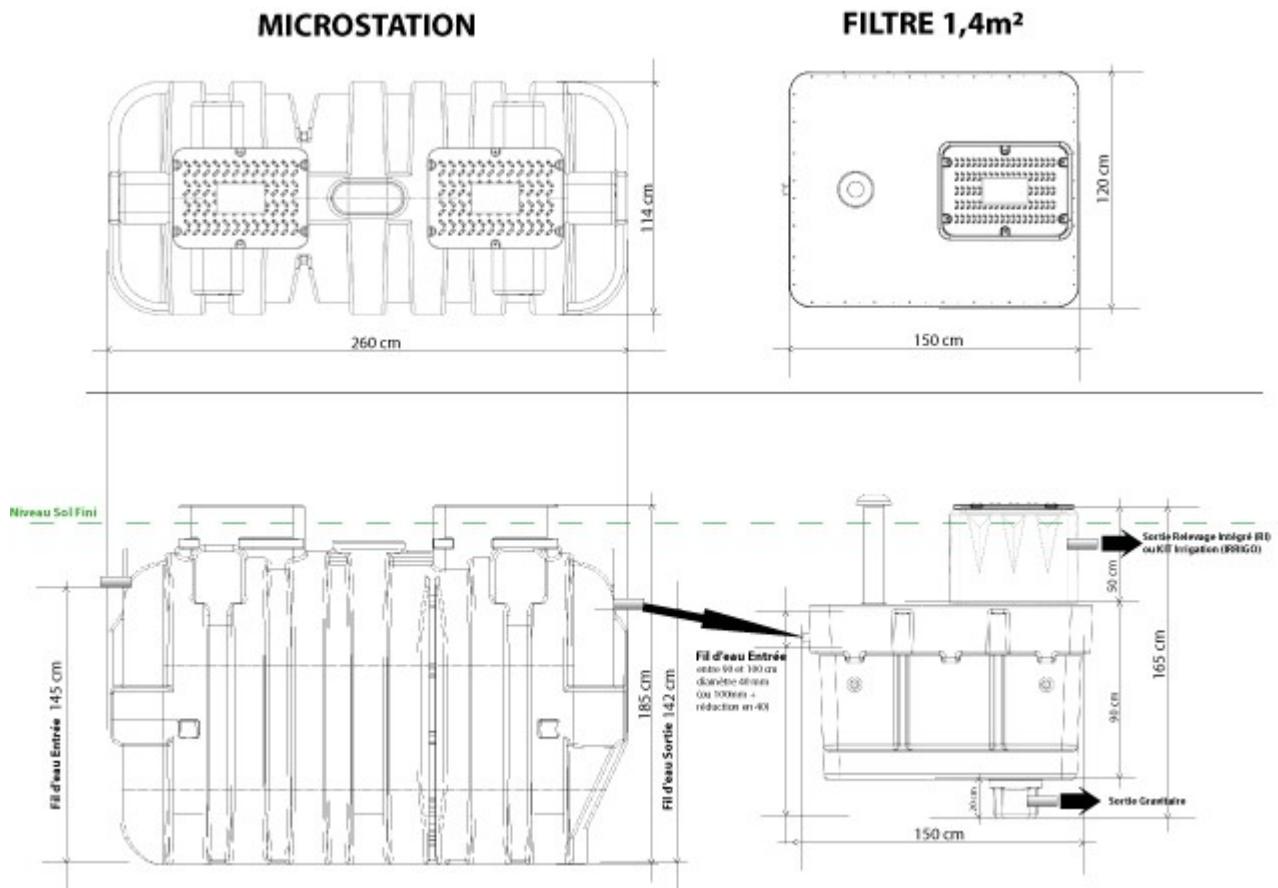
STOC Environnement est une entreprise créée en 1987, spécialiste de l'assainissement des eaux usées et de la réutilisation de celles-ci. Elle dispose de l'agrément du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement. L'entreprise a mis en place pour servir les clients et professionnels de l'ANC :

UNE ORGANISATION NATIONALE : les Agences Régionales Assainistes pour une proximité du client et une réactivité aux demandes et dans le suivi (chantier et maintenance).

LA COMPETENCES DE SES EQUIPES, LES « ASSAINISTES » STOC : Engagement Qualité Assainistes. Capacité de gestion globale du dossier de l'étude jusqu'à la réception et à la maintenance-gestion des boues.

LA GAMME DE PRODUITS LA PLUS LARGE DE L'ANC : Une offre adaptée aux besoins du client (filière compacte ou ultra-compacte) + les produits associés. R&D : réutilisation de l'Eau.

UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA TRANQUILITE DE NOS CLIENTS : Tranquillité totale et maîtrise du budget avec SERENITE 10 (maintenance, gestion des boues, extension de garantie, gestion et conservation du dossier et du suivi de l'ANC, alertes, financement, etc ...).



[Télécharger le plan OXYFILTRE 5EH](#)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Matériaux cuves :** PEHD
- Capacité d'épuration :** 5EH
- Volume d'oxygénation :** 1900 litres
- Volume clarification :** 1100 litres
- Diamètre canalisation Microstation :** ø100
- Diamètre canalisation filtre :** ø 100/40
- Hauteur totale station :** 185 cm
- Hauteur totale filtre (sans puits de collecte) :** 145 cm
- Hauteur entrée station :** 145 cm
- Hauteur sortie station :** 142 cm
- Hauteur entrée filtre :** de 90cm à 100cm
- Sortie filtre gravitaire :** au niveau du puits de collecte.
- Sortie filtre haute :** avec Relevage Intégré ou Kit Irrigation.
- Oxygénation :** par turbine fonte d'aluminium (aérateur de surface / MBA).

INSTALLATION : En complément de la notice de pose fournie avec l'unité d'épuration, l'installateur devra respecter les règles du DTU 64.1. « Mise en œuvre des petites installations d'assainissement autonome ». Le type d'installation est soumis à une garantie décennale par le professionnel exécutant les travaux.

IMPLANTATION : La filière compacte OXYFILTRE 5 doit être implantée dans une zone à l'écart des voies de circulation afin qu'un véhicule ne puisse circuler aux abords immédiats, au risque de la détériorer. Elle doit être placée de façon telle qu'elle ne reçoit pas d'eaux pluviales ou d'eaux de ruissellements. L'ensemble des éléments devra être positionné parfaitement de niveau. La mise en service des éventuels éléments électromécaniques devra être réalisée par un technicien qualifié, en respectant les règles de la norme 15-100.

GARANTIE : La fabrication de l'ensemble des éléments de l'OXYFILTRE 5 fait l'objet d'un contrôle rigoureux en usine. Ils font l'objet d'une garantie dans les conditions suivantes :

Etanchéité des cuves : 15 ans

Matériel électromécanique : 2 ans

ENVIRONNEMENT : La filière d'épuration est destinée à restituer à l'environnement une eau débarrassée de sa pollution. S'assurer que le dispositif demeure opérant et assurer la maintenance et l'entretien adapté afin de maintenir ses performances.

ASSISTANCE : Le réseau ASSAINISTE présent sur l'ensemble du territoire répond à vos questions au 0810 110 083.